



## Site NATURA 2000 « VALLEE DE LA LANTERNE »

COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE

MARDI 13 JANVIER 2009  
MAIRIE DE LUXEUIL-LES-BAINS

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée de la Lanterne » s'est réuni à la mairie de Luxeuil-les-Bains le 13 janvier 2009 sous la présidence de Mme HAGEMANN.

### ETAIENT PRESENTS :

- Madame Marie-Odile HAGEMANN, Présidente du COPIL, maire de Fontaine-lès-Luxeuil,
- Madame Michèle LEPAUL, Maire la commune de d'Aillevillers
- Monsieur Yvon POIROT, représentant de la commune de Briaucourt,
- Monsieur Georges BARDOT, Maire de la commune de Corbenay,
- Monsieur Régis GRANDVOINET, représentant la commune de Dambenoît-lès-Colombe,
- Monsieur Christian RONJAT, représentant la commune de Faverney et la communauté de communes la Saône Jolie,
- Monsieur Claude PETITJEAN, Président de la communauté de communes du Val de Semouse et maire de la commune de Fougerolles,
- Monsieur Paul LAURENT, Maire de la commune de Hautevelle,
- Monsieur Alain ROBERT, Maire de la commune de La Vaivre
- Monsieur Michel RAISON, Député-Maire de la commune de Luxeuil-les-Bains,
- Madame Michèle ROBERT, Adjoint au maire de la commune de Luxeuil-les-Bains,
- Monsieur Jean-Claude GALLOYER, Maire de la commune de Mersuay,
- Madame Gisèle PRUD'HOMME, Maire de la commune d'Ormoiche,
- Monsieur Hervé EPLE, Maire de la commune de Quers,
- Monsieur Joël BRICE, Maire de la commune de Raddon-et-Chapendu,
- Monsieur Thierry AUGIER, Maire de la commune de Rignovelle,
- Monsieur Michel LEROY, Maire de la commune de Saint-Loup-sur-Semouse,
- Monsieur Jean-Marie CHANSON, représentant la commune de Villers-lès-Luxeuil,
- Monsieur Laurent SEGUIN, Conseiller général du canton de Faucogney et Président de la communauté de communes des 1000 étangs,
- Monsieur Henri MALLIARD, représentant la communauté de communes des Belles Sources,
- Monsieur Alain GOUX, représentant la communauté de communes du Pays de Luxeuil,
- Madame Cécile LECLERCQ-POULIN Secrétaire général de la Sous-préfecture de Lure,
- Monsieur Marc PAULIEN, représentant le Conseil général de la Haute-Saône,
- Madame Nadège VAN LIERDE, représentant le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,
- Monsieur Hervé ROY, représentant la Direction Régionale de l'Environnement
- Monsieur Gildas REYTER, représentant la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,

- Monsieur Sébastien DAVAL, représentant la Direction Départementale du Tourisme et des Sports,
- Monsieur Vivien ROSSI, }  
- Monsieur Serge MANGUE, }  
- Monsieur Rodolphe CASSARD, } représentant l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,  
- Monsieur Alain DAVID, } représentant l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,  
représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques,
- Monsieur Guy CIRON, }  
- Madame Céline PETIZON, }  
- Monsieur Jérôme ROCHEY, } représentant de la Chambre d'agriculture de la Haute-Saône,  
représentant la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône
- Monsieur Benoît DUMAIN, }  
- Monsieur Guy LAURENT, }  
- Monsieur Jacques CARRERE, } représentant la fédération de pêche de la Haute-Saône,
- Monsieur Philippe RIVA, représentant l'Union National des Industries de Carrières et Matériaux de Construction,
- Monsieur Pierre MAREY, représentant le Comité Départemental Olympique et Sportif,  
- Monsieur Sébastien ROUE, représentant le Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères,  
- Madame Annie BARRET, Vice-présidente de l'association des communes forestières  
- Monsieur Pierre GROSMARE, représentant le Syndicat départemental de la propriété rurale de la Haute-Saône
- Monsieur Jérôme MENETREY, représentant la Ligue de Protection des Oiseaux,
- Monsieur Nicolas TERREL, }  
- Monsieur Olivier CATRIN, }  
- Monsieur Benoît DROUX, } représentant l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône & Doubs.

**ETAIENT EXCUSES :**

- Centre Régional de la Propriété forestière,
- Espaces Naturels Comtois,
- Centre départemental des Jeunes agriculteurs de Haute-Saône.

\* \* \*

\*

Madame HAGEMANN accueille l'ensemble des participants et rappelle l'ordre du jour.

**✂ ORDRE DU JOUR :**

1. Présentation du diagnostic et des enjeux du site,
2. Présentation du programme d'actions,
3. Approbation des fiches actions définies lors des commissions techniques,
4. Validation du document d'objectifs.

Madame LECLERCQ-POULIN précise qu'au vu de l'article R 414-8-1 du code de l'environnement, l'ensemble de l'ordre du jour ne pourra être abordé. Les trois derniers points initialement prévus, que sont, la mise en place du comité de pilotage chargé du suivi, le choix de la structure animatrice et l'élection du président du comité de pilotage chargé du suivi, seront traités lors d'un prochain comité de pilotage réunit sur invitation du préfet.

Monsieur HUA accueille les participants à la mairie de Luxeuil-les-Bains et excuse Monsieur le Député-maire de Luxeuil-les-Bains qui arrivera en cours de réunion.

Madame HAGEMANN résume le déroulement de la phase de rédaction du document d'objectifs (DOCOB). Elle rappelle que cela a débuté début 2006 et que durant les deux ans de rédaction plusieurs études ont été menées, principalement une étudiant les milieux forestiers et une portant sur les habitats liés aux milieux ouverts. Aussi, elle précise que quatre commissions techniques, où étaient représentées les différentes catégories d'acteurs du site, se sont réunies plusieurs fois durant cette période afin d'orienter et de valider les différentes parties du DOCOB. Enfin elle remercie toutes les personnes qui ont participées à la rédaction de ce document.

## I. PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX DU SITE

Monsieur DROUX présente dans une première partie l'état des lieux qui a été réalisé sur le site puis dans une deuxième les enjeux ainsi que les objectifs qui en sont ressortis.

### ✂ PARTIE DIAGNOSTIC ET ENJEUX

(SE REPORTER A LA PREMIERE PARTIE DU DIAPORAMA).

## II. PRESENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Monsieur DROUX présente les différents axes d'action possible dans le cadre du DOCOB ainsi que les fiches actions qui leurs sont associées. Trois types de mesures sont différenciés :

- Les mesures spatialisées,
- Les mesures d'animation,
- La charte Natura 2000.

(SE REPORTER A LA DEUXIEME PARTIE DU DIAPORAMA).

### Débat :

Monsieur CIRON pose la question de savoir qui sera le bénéficiaire de l'exonération de la TFNB dans le cadre de la charte Natura 2000 en milieu agricole quand le propriétaire et l'exploitant sont différents.

Madame HAGEMANN et Monsieur TERREL lui répondent que le gestionnaire ou le propriétaire peuvent contractualiser mais l'exonération ne bénéficiera qu'au propriétaire. Un accord entre les deux parties pourra être trouvé afin que le bénéfice soit partagé. Ils précisent que la signature, dans ce cas là, doit être faite en présence des deux parties.

## III. VALIDATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Suite à cette présentation l'ensemble des participants est appelé à voter afin de se prononcer sur la validation des différentes parties du DOCOB.

L'ensemble du Document d'objectifs est validé à l'unanimité moins deux absentions.

### Décisions :

- La partie diagnostic du DOCOB est approuvée,
- La partie enjeux du DOCOB est approuvée,
- Les fiches actions et la charte Natura 2000 sont approuvées.

Compte-rendu réalisé le 25 mai.